



## Location saisonnière : annulation pour raison de santé

Par **Paulo**, le **02/08/2008** à **17:05**

J'ai loué, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, ma résidence secondaire pour les trois premières semaines du mois d'Août 2008.

Je suis en possession du mandat de location accordé à l'agence, ainsi que de sa confirmation concernant les trois semaines précitées .

Il est fort probable qu'il existe un dépôt de garantie versé par le locataire à l'agence.

Or, aujourd'hui même, soit le samedi 2 Août, je reçois un appel de l'agence me signifiant que les locataires abandonneraient l'idée de louer pour raison de santé.

Il semblerait que c'est la fille qui a loué, sans apparemment visiter de visu, pour sa mère soit disant infirme, et que celle-ci se trouverait dans l'incapacité de monter et descendre des escaliers. Il existe en effet des escaliers pour accéder au hall d'immeuble, et des escaliers pour descendre à la location, une fois sortis de l'ascenseur !

Quels recours ai-je par rapport aux locataires, et éventuellement par rapport à l'agence ?

Merci à l'avance de votre réponse .